



CHIROPRACTIE – Yann SCHMITT

QUI SUIS-JE ?

Chiropracteur diplômé de l'Institut-Franco-Européen de Chiropraxie en 2004, familier des techniques y étant enseignées (H.I.O., Diversified, GONSTEAD, Sacro-Occipital Technique), Yann SCHMITT consulte depuis 15 ans en exercice libéral dans la région Lyonnaise. Explorant le vivant à travers les rencontres culturelles et l'enseignement des arts martiaux historiques européens, c'est en 2002 en suivant la formation de Philippe ALBERTINI, chiropracteur, qu'il rencontre la Technique d'Organisation Neurologique. Reprenant l'activité de ce dernier et suivant l'enseignement des principaux instructeurs internationaux de cet outil de traitement, il rejoint le comité d'administration de l'association de recherche et de pédagogie « N.O.T. – International Professional » en 2013, puis devient formateur en 2015.

Il s'est également formé à différentes approches du corps humain : syndromes neuro-méningés, éthologie, phytothérapie, trigger point therapy, Neuro-Emotional Technique,

Programmation Neuro-Linguistique, Nabrujipad Allergy Elimination Therapy, Applied Kinesiology et Neural Organization Technique.

Au cours de son parcours, il a pu pratiquer en collaboration au sein de divers services hospitaliers :

- Consultation de la douleur de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière et centre de rééducation fonctionnelle Ernest BRETEGNIER dans le cadre d'une recherche sur la gestion des douleurs fantômes par la chiropraxie
- Service gynécologique de la Clinique du Val d'Ouest dans le cadre d'un programme de gestion pluri-disciplinaire de l'endométriose.

LA CHIROPRACTIE

Créée en 1895 à Davenport (USA), reconnue dans une douzaine de pays en Europe, c'est en 2011 que l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) reconnaît l'efficacité de la chiropraxie en France. En 2013, les chiropracteurs français sont enregistrés auprès de l'Agence Régionale de Santé comme thérapeutes indépendants.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la chiropraxie est une Profession de santé qui s'intéresse au diagnostic, au traitement et à la prévention des désordres du système neuro-musculo-squelettique, ainsi qu'aux effets de ces désordres sur l'état de santé général. L'accent est mis sur les traitements manuels incluant les ajustements articulaires et/ou techniques de manipulation avec une attention particulière à la subluxation vertébrale.

Selon l'Association Française de Chiropraxie, cette profession a pour objet la détection, le traitement et la prévention des dysfonctionnements du squelette et de ses conséquences, notamment au niveau de la colonne vertébrale et des membres. Ces dysfonctionnements se traduisent notamment par des douleurs ou une limitation du mouvement. La pratique se fonde sur une conception globale du fonctionnement de l'organisme et des relations existant entre les vertèbres, le système nerveux central et périphérique et certains troubles de la santé. Elle prend ainsi en compte les facultés de



récupération du corps humain et repose principalement sur des actes de manipulation vertébrale, de manœuvre d'ajustement vertébral et de mobilisation articulaires. La chiropraxie est donc une réponse naturelle, non-médicamenteuse, préventive autant que curative à de nombreux problèmes de santé.

Pour ma part, je dirais qu'au plus simple de ce qu'elle est ou fait, la chiropraxie « normalise » la circulation de l'information au sein du corps humain. C'est une pratique de santé utilisant entre autres les principes de la neurologie et de l'orthopédie dans une logique holistique, c'est à dire de compréhension globale de l'individu, et ce dans un but d'autonomisation sanitaire de la personne.

La loi française impose 3520 heures de formation aux chiropracteurs. Actuellement, l'Institut Franco-Européen de Chiropraxie diplôme en France des chiropracteurs ayant suivi au minimum 5500 heures d'enseignements théoriques et pratiques répartis sur 6 ans dont 1400 heures dédiées à l'acquisition des compétences chiropratiques particulières et 270 heures de dissection anatomique ; la profession étant standardisée au niveau international par des autorités professionnelles ayant un niveau d'exigence supérieur à celui de la loi française. Le cursus chiropratique comprend l'étude de sciences communes à différentes professions de santé en plus des outils propres : biologie, physique, chimie, anatomie, sémiologie, pathologie, physiologie, examens cliniques, imagerie médicale, stage hospitaliers, pratique clinique...

CHIROPRAxie & ENDOMETRIOSE

En pratique et dans le cadre du programme Endomaîtrise, avec la collaboration des deux autres praticiens sélectionnés lors de la première rencontre, le suivi chiropratique aura pour but premier de comprendre et de traiter dans le cadre de ses compétences le tableau symptomatique de la patiente ; et en but second de stabiliser durablement le nouvel équilibre de santé obtenu. Pour ce faire, nous nous intéresserons donc en amont du symptôme (douleur, trouble viscéral...) aux divers troubles du système musculo-squelettique de la patiente et aux dysfonctionnements neurologiques associés en vue de potentialiser la réponse adaptative de son organisme par une ré-équilibration du fonctionnement du système nerveux dans son ensemble (central, périphérique, sensitif, moteur, autonome, cognitif...).

Yann SCHMITT
04 78 93 90 86
23 Rue Magenta
69100 VILLEURBANNE